

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 septembre 2016

L'an deux mil seize, le huit septembre, à vingt heures trente, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Marc DUFLOS, Maire.

Présents :- DUFLOS Marc – PINABEL Richard – SEMINEL Stephan - FERRAND Sandrine - DESRUES Laurence – DELATRE Stéphane - ALLAIS Sandrine - DIEUDONNE Christelle - OLIVIERI François - RICHARD Nicolle - LORIN François

Absents excusés : ROUSSEL Alain (a donné pouvoir à DUFLOS Marc pour voter en son nom) – LECLERC Isabelle – LECROQ Thierry - PEREZ CASTANO François (a donné pouvoir à RICHARD Nicolle)

Le compte rendu du 31 août 2016 a été accepté à l'unanimité

### **2016-35 – COMMISSIONS COMMUNALES**

Monsieur le Maire propose les commissions suivantes :

CCAS : Marc DUFLOS

- Membres du Conseil : Sandrine ALLAIS, Sandrine FERRAND, Alain ROUSSEL, Christelle DIEUDONNE

- Membres extérieurs : Danièle PINABEL, Martine HALLEY, Nathalie MENDES DA PAULA, Régine RAIMBOURG

APPEL D'OFFRE :

Président : Marc DUFLOS

- 3 membres titulaires : Alain ROUSSEL, Richard PINABEL, François LORIN

- 3 membres suppléants : Stéphane DELATRE, Stephen SEMINEL, François PEREZ CASTANO

FINANCES : Marc DUFLOS

- Budget de fonctionnement : Alain ROUSSEL, Laurence DESRUES, Stephen SEMINEL, Richard PINABEL, Stéphane DELATRE, Sandrine ALLAIS, François OLIVIERI, Nicolle RICHARD, François LORIN, François PEREZ CASTANO

- Budget d'investissement : l'ensemble du Conseil

SCOLAIRE / RYTHMES SCOLAIRES / PERI-SCOLAIRE :

- Ecole Maternelle : Marc DUFLOS, Isabelle LECLERC, Sandrine ALLAIS, Thierry LECROQ

- Ecole élémentaire : Marc DUFLOS, Isabelle LECLERC, Sandrine ALLAIS, Stephen SEMINEL

- Rythmes scolaires : Marc DUFLOS, Sandrine ALLAIS, Christelle DIEUDONNE, Laurence DESRUES, Sandrine FERRAND, Stephen SEMINEL, Thierry LECROQ

- Cantine/Garderie : Marc DUFLOS, Isabelle LECLERC

TRAVAUX, ENVIRONNEMENT, URBANISME : Marc DUFLOS

Alain ROUSSEL, Richard PINABEL Stéphane DELATRE, François OLIVIERI, François LORIN

LISTE ELECTORALE :

Isabelle LECLERC, Stéphane DELATRE, Nicolle RICHARD, François LORIN

CULTURE / FETES / CEREMONIES / ANIMATIONS :

- Bibliothèque : Isabelle LECLERC, Sandrine FERRAND, Stéphane DELATRE

- Culture/Animation : Isabelle LECLERC – Sandrine ALLAIS

Organisation des fêtes /  
cérémonies :

Isabelle LECLERC, Richard PINABEL, Stéphane DELATRE,  
Stephen SEMINEL, François OLIVIERI

COMMUNICATIONS :

- ECHO / INTERNET : Sandrine ALLAIS, Laurence DESRUES, Stéphane DELATRE, Stephen SEMINEL, François OLIVIERI, Marc DUFLOS, Thierry LECROQ, Nicolle RICHARD
- Relations extérieures : Sandrine ALLAIS, Laurence DESRUES

ASSOCIATIONS COMMUNALES : Richard PINABEL

- Comité des fêtes : Richard PINABEL
- AACCA : Laurence DESRUES
- MAPSO : Stéphane DELATRE
- TCA : Stephen SEMINEL
- Association sportive : François LORIN
- Randonnée Pédestre : Marc DUFLOS
- Temps libre : Richard PINABEL
- Judo : François OLIVIERI

PERSONNEL : Marc DUFLOS, Isabelle LECLERC, Sandrine ALLAIS, Richard PINABEL

JEUNES : Sandrine ALLAIS, Sandrine FERRAND, Christelle DIEUDONNE, Laurence DESRUES

ASSOCIATIONS EXTERIEURES ET INTERCOMMUNALES :

- E.I.E : Nicolle RICHARD
- ADMR : Marc DUFLOS
- CAUE : Pierre LAURENT
- ACCES : Alain ROUSSEL
- Circuits de randonnée : Isabelle LECLERC, Stephen SEMINEL

DELEGATIONS « METROPOLE »

- Conseil métropolitain : Alain ROUSSEL
- Conférence métropolitaine des maires : Marc DUFLOS

Madame RICHARD conteste la désignation des commissaires titulaires et suppléants de la Commission des Impôts. Elle demande à y être intégrée. Monsieur DUFLOS apportera des précisions au prochain Conseil.

Après avoir apporté quelques modifications sur l'ensemble des commissions, le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces commissions.

**2016-36 – INDEMNITES DES ELUS**

Monsieur le Maire propose, conformément aux articles L 2123-23 et L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, de fixer les taux pour le calcul des indemnités du Maire et des 4 adjoints

- A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, l'indemnité de Monsieur DUFLOS Marc, Maire sera calculée sur la base de 43% de l'indice brut 1015
- les indemnités de Mesdames Isabelle LECLERC Sandrine ALLAIS et Messieurs Alain ROUSSEL Richard PINABEL seront calculées sur la base de 16.5% de l'indice Brut 1015

Les indemnités du précédent mandat de Maire de Monsieur ROUSSEL Alain se sont arrêtées le 17 août. Monsieur Alain ROUSSEL percevra son indemnité d'Adjoint à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, l'indemnité des élus sera versée mensuellement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité le versement de ces indemnités au Maire et aux 4 adjoints.

### **2016-37 – AUGMENTATION DES TARIFS DE LA SALLE ROGER DEBARRE**

Monsieur Marc DUFLOS rappelle au Conseil Municipal, que les travaux d'aménagement de la cuisine de la salle Polyvalente Roger DEBARRE comprenant l'installation d'un four à convection, une armoire frigorifique, un congélateur, une table de travail, des étagères et la modification de la hotte ont été effectués en juillet dernier.

De plus, des travaux d'économies d'énergie ont été réalisés : remplacement de la baie vitrée et programmation du chauffage. Le montant total pour la réalisation de ces différents travaux se monte à 45 166 € TTC subventionné à :

- 30% au titre de la DETR, pour le remplacement de la baie
- 20 % par la Région pour le remplacement de la baie et la programmation du chauffage.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

Pour les Authipontains : 400 € et 450 € (sur les horaires d'hiver) contre 300 et 350 €

Pour les extérieurs : 600 € et 650 € (sur les horaires d'hiver) contre 500 et 550 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité, l'augmentation de ces tarifs.

### **2016-38 – AUGMENTATION DES TARIFS CANTINE ET GARDERIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société ISIDORE fournissant les repas de la cantine n'augmentera pas ces tarifs pour l'année scolaire 2016-2017. Le repas est facturé 2.74 € TTC.

Monsieur DUFLOS présente le bilan financier de l'année scolaire 2015-2016. La participation de la commune s'élève à 42 494.72 € pour la cantine scolaire (28 017.08 €), la garderie (4 434.72 €) et les TAP (10 042.92 €).

Pour stabiliser le financement à la charge de la Commune, Monsieur DUFLOS propose d'augmenter de 2% le prix du repas et la 1/2h de garderie. De plus, nous sommes dans l'attente de la reprise des TAP et des activités extra scolaires des élèves pour recruter Madame VION, 1H de plus, si les effectifs sont trop importants le vendredi soir.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'augmenter les tarifs de 5%.

Le prix du repas pour l'année scolaire 2016-2017 est fixé à 3.70 € contre 3.53€ et la ½ h de garderie à 1.05€ contre 1.00 €

### **2016-39 – APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGE (CLETC)**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu le décret N°2014-1604 du 23 décembre 2014 portant création de la Métropole Rouen Normandie,

Vu les décisions de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges en date du 25 mai 2016 ?

Vu le rapport de présentation de la CLECT,

Considérant que la création de la Métropole engendre un transfert de charge et de produit entre la Métropole Rouen Normandie et les Communes membres,

Considérant la création de services communs entre la Métropole Rouen Normandie et les Communes du Trait et de Bihorel,

Considérant que la CLETC a arrêté les montants transférés suite à ces transferts,

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur ces rapports dans les termes de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Décide à 10 voix pour et 3 abstentions

Article 1 :

D'approuver le rapport de la CLETC joint en annexe ainsi que les montants transférés relatifs aux effets de la création de Métropole Rouen Normandie, l'extension de ses compétences et des services communs entre la Métropole et les communes de Bihorel et du Trait.

Article 2 :

En vertu de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune.

Article 3 :

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune et ampliation sera adressée à Madame la Préfète de Seine-Maritime, à Monsieur le Président de la Métropole Rouen Normande.

Article 4 :

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**2016-40 – DEMANDE DE RETRAIT DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE AU SYNDICAT DEPARTEMENT D'ENERGIE 76**

Vu :

La délibération du 4 février 2016 de la Métropole Rouen Normandie demandant le retrait du SDE76,

La délibération du 10 juin 2016 du SDE76 acceptant ce retrait,

CONSIDERANT :

- que la Métropole, selon les termes de sa délibération, « souhaite exercer directement sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité sur la totalité de son territoire afin de pouvoir y mettre en place un schéma directeur des énergies » et demande le retrait du SDE76,
- que le retrait n'est possible qu'avec l'accord de SDE76 et de ses adhérents dans les conditions de majorité requises lors de la création du SDE76, qu'il implique
- qu'il implique le retrait de 41 communes de SDE76,
- que la conséquence du retrait sera la rétrocession des biens mis à disposition des 41 communes concernées (opérations sans aucun flux financier), la réduction de notre périmètre, le transfert des quotes-parts d'emprunts des 41 communes à la Métropole qui les remboursera intégralement au SDE76, la conservation de notre personnel,
- qu'aucun excédent de trésorerie n'est à reverser à la Métropole,
- que le mandat de co-maîtrise d'ouvrage et son avenant n°1 permettent de terminer les travaux et de régler les factures des programmes en cours sur les 41 communes, au-delà de la date de départ de la Métropole dans le respect de l'équilibre financier initial,
- que la consultation de CDCl n'est pas requise,
- que le retrait de la Métropole n'impacte que la compétence électrique, celle-ci ayant déjà repris les compétences gaz et éclairage public lié à la voirie,
- que les 41 communes du territoire de la Métropole resteront cependant adhérentes au SDE76 pour l'éclairage public non lié à la voirie métropolitaine et, donc, pour les compétences annexes au SDE76,
- que chaque adhérent dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de sa délibération pour se prononcer à son tour sur le

retrait envisagé (à défaut de délibération dans ce délai, notre décision sera réputée défavorable),

- que le SDE76 a donné son avis favorable au retrait de la Métropole,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal accepte le retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76.

### **Informations diverses :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- qu'un courrier a été transmis à l'EPFN pour demander le report d'achat de deux parcelles situées au Couvent.
- Que les frais d'intervention de 3.5% appliqué au coût brut des biens sont abandonné. Il est également décidé de ramener le taux d'actualisation annuelle à 0% pour les terrains acquis de moins de 5 ans. Un avenant sera signé prochainement pour valider cette décision
- L'enquête publique pour la DUP du Couvent débutera courant octobre.
- Qu'une mise en compatibilité du document d'urbanisme par la DDTM est en cours. Les différentes administrations (Métropole – Chambre d'agriculture) n'ont fait aucune remarque.
- Qu'une présentation des différents projets d'aménagement de la résidence du Couvent sera faite prochainement
- Sur l'avancée des travaux de la rue du Clos du Mouchel et du litige entre la métropole et 6 propriétaires de cette rue.
- Une enquête publique concernant l'étude de zonage de l'assainissement collectif et non collectif est actuellement en cours (du 5 septembre au 6 octobre)
- Le prochain Conseil Municipal est prévu le mardi 22 novembre

Monsieur PINABEL informe le Conseil Municipal que les travaux « voie sans issue » sur une partie de la rue d'Elbeuf ont débuté. Un té de retournement permettra au camion poubelle et aux véhicules de faire demi-tour. Il sera impossible de rejoindre la RD7 par cet accès.

Madame ALLAIS informe le Conseil Municipal que les TAP débuteront le 12 septembre. Le yoga sera remplacé par du chant.

Sandrine FERRAND informe le Conseil Municipal qu'avec Isabelle LECLERC, elles sont allées en Préfecture afin d'avoir des renseignements sur l'organisation de la course à pied qu'elles prévoient en juin prochain. Elle demande des volontaires pour le groupe de travail.

Monsieur ALLAIN Philippe et Madame BERCHER Pascale ont décidé de mettre fin à leur bénévolat pour l'exposition de peinture. Nous les remercions vivement du travail effectué. Mesdames LECLERC et FERRAND reprendront le flambeau.

La séance est levée à 21h30.